

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 17
DU 13 AVRIL 2023**

(article L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales)

**2023-822 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
09 MARS 2023 – APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 mars 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

**2023-823 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant.

CERTIFIÉ CONFORME.

2023-824 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS – PARCELLE AM 162 – ACQUISITION

LE PRESIDENT DECIDE DE :

RETIRER la présente question de l'ordre du jour.

CERTIFIÉ CONFORME, étant précisé que la présente, ne comportant pas de décision, est dispensée de la formalité du dépôt en Sous-Préfecture.

2023-825 DEBAT SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME 2023

Le Conseil :

PREND ACTE des propositions exposées.

CERTIFIÉ CONFORME.

**2023-826 DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES A LA CREATION / REPRISE ET MODERNISATION
DES COMMERCES DE PROXIMITE DE FLERS AGGLO – APPROBATION**

Le Conseil :

APPROUVE deux nouvelles aides directes aux commerçants et artisans du territoire selon les principes exposés.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-827 LA FERTE MACE – SARL MATKO – NOUVEAU BAIL

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer un nouveau bail et tous les actes afférents à cette opération, à raison des motifs évoqués.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-828 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES – RACCORDEMENT ELECTRIQUE – PARTICIPATION DE FLERS AGGLO

Le Conseil :

APPROUVE le principe d'une participation sur les bases exposées.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-829 ZA DU MOULIN A MESSEI – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE – ABROGATION ET NOUVELLE CONVENTION INDIVIDUELLE AVEC LE TE 61

Le Conseil :

ABROGE la délibération n° 2023-768 du 9 février 2023.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention avec le TE 61.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-830 OFFICE DE TOURISME & GITES DE GROUPE – TARIFS SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil :

ADOPTE les tarifs supplémentaires comme décrits.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-831 BOUTIQUE DE LA ROCHE D'OETRE – PASSE REDUC'61 - CONVENTION AVEC NORMANDIE SITES

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec Normandie Sites.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-832 PATRIMOINE MINIER – PROJET ARTISTIQUE – CONVENTION

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec SMOG, l'association le Savoir et le Fer et la commune de la Ferrière-aux-Etangs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-833 GR DE PAYS TOUR DE LA SUISSE NORMANDE – SIGNALÉTIQUE – CONVENTION

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Calvados.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-834 CIRCUIT DU FER – CONVENTION AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE – AVENANT N° 1

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention avec le Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-835 CAMPING DE LA FOUQUERIE – VELOLEGER – CONVENTION

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec la société VéloLéger.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-836 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION ET EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS – SERVICE DE COVOITURAGE KAROS / TAD – PROLONGATION – MODIFICATION DES HORAIRES DE L'AGENCE NEMUS – AVENANT N° 6

Le Conseil :

PREND ACTE du bilan Karos/TAD.

DECIDE la reconduction du service de co-voiturage Karos jusqu'au terme de la DSP à soir le 31 août 2024.

PRECISE que la reconduction du service de co-voiturage Karos / TAD a une incidence financière sur la Contribution Financière Forfaitaire tel que précisée.

DECIDE la modification des horaires de l'agence Némus tel que précisée.

PRECISE que la modification des horaires de l'Agence Némus n'a aucune incidence financière sur la convention de Délégation de Service Public transport public urbain de voyageurs.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 6.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-837 TRANSPORT A LA DEMANDE – MODIFICATION DU REGLEMENT – ADOPTION

Le Conseil :

- ADOPTE** le règlement intérieur du transport à la Demande tel que présenté.
- TRANSMET** le règlement intérieur du transport à la Demande à l'ensemble des communes de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-838 TRANSPORTS URBAINS - ACHAT DE 4 AUTOBUS STANDARDS NEUFS – CONSULTATION DE LA CATP (CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC) – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REMUNERATION

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à la CATP (Centrale d'Achat du Transport Public) afin de conclure le marché subséquent pour le lot 1 relatif à l'acquisition de 4 autobus standards neufs.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de rémunération pour l'acquisition des véhicules neufs avec la CATP.
- AUTORISE** la CATP à signer le marché subséquent mentionné pour le compte de Flers Agglo.
- PRECISE** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget annexe Transport.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-839 TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES – TARIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Le Conseil :

- ADOPTE** la tarification, y compris les tarifs proposés en annexe, à compter du 1^{er} septembre 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-840 PRINTEMPS DE LA CHANSON À FLERS ET LA FERTE MACE – ÉDITION 2023

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention.
- PROCEDE** à l'inscription de la subvention correspondante au budget prévisionnel 2023 et à son versement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-841 MEDIATHEQUES – PARTENARIAT PMI – CONVENTIONS

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer des conventions avec la Direction Territoriale de l'Action Sociale sur le modèle de celles présentées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-842 RESEAU DES ARTS VIVANTS ELECTRIQUES – CONVENTION DE FINANCEMENT

Le Conseil :

ADOPTE la convention de financement.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-843 PETITE ENFANCE JEUNESSE FAMILLE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2023 – HORS ACM

Le Conseil :

APPROUVE la liste des porteurs de projet et le montant des subventions pour 2023,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement des subventions selon les modalités définies.

INSCRIT les montants des subventions et contributions au budget primitif 2023.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se référant à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Madame Eliane DENIAUX ne prend pas part au vote.

2023-844 CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT » – CREATION ET PLANTATION DE HAIES – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE FLERS AGGLO ET DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO – CONVENTION CONSTITUTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil :

ELIT un membre titulaire de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes et un membre suppléant.

Sont élus par 62 voix sur 62 suffrages exprimés

Membre titulaire	Membre suppléant
Vincent BEAUMONT	Jacky ALLEAU

PREND ACTE que le membre titulaire de la commission consultative pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée (COMAPA) du groupement de commandes et le membre suppléant sont ceux élus pour être respectivement membre titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention instaurant un groupement de commandes entre Flers Agglo et Domfront Tinchebray Interco ayant pour objet la création et la plantation de haies ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-845 PROGRAMME DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DU BASSIN DU NOIREAU – FLERS – REMISE EN FOND DE VALLEE DU RUISSEAU DE LA GUERINNIERE – INDEMNISATION POUR PERTE DE RECOLTE PARCELLE ZD28

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec Madame LECORPS, comme décrite.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à verser les indemnités mentionnées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-846 CAPTAGE D'EAU BRUTE DU VAL DE BREUIL – MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION – CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental de l'Eau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-847 BUDGET ANNEXE EAU – TARIFS 2023 – MODIFICATIF

Le Conseil :

MODIFIE les tarifs d'eau, applicables pour l'année 2023, conformément au tableau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-848 FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE GYMNASTIQUE FEMININE FSCF A FLERS LES 24 ET 25 JUIN 2023 – CONVENTION

Le Conseil :

APPROUVE l'évènement présenté.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents afférents à cet événement

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-849 TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TAUX 2023

Le Conseil :

APPROUVER le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 :5.746 203 €.

FIXE les taux cible 2023 de la TEOM à :

- ✓ **8,22** % pour la zone 1
- ✓ **12,15** % pour la zone 2
- ✓ **14,36** % pour la zone 3
- ✓ **15,51** % pour la zone 4
- ✓ **11,64** % pour la zone 5

FIXE

les taux définitifs de TEOM 2023 avec application du mécanisme de lissage de 6 ans comme suit :

Zones	Communes	Taux votés 2023 après lissage 5ème année sur les 6 prévues
Zone 1	Flers	8,24%
Zone 2	Saint-Georges des Groseillers	12,13%
	La Lande	12,13%
	La Selle	12,13%
	Messei	12,17%
	Athis de l'Orne	12,17%
	Saint Pierre du Regard	12,17%
	Briouze	12,19%
Zone 3	Aubusson	14,33%
	La Bazoque	14,33%
	Caligny	14,32%
	Cerisy-Belle-Étoile	14,33%
	La Chapelle-Biche	14,33%
	Landigou	14,33%
	Landisacq	14,35%
	Montilly-sur-Noireau	14,33%
	Saint-Paul	14,32%
	Athis-Val de Rouvre (hors commune déléguée Athis de l'Orne)	14,32%
	Berjou	14,32%
	Cahan	14,32%
	Durcet	14,32%
	La Lande st Simeon	14,32%
	Ménil Hubert	14,32%
	St Honorine la Chardonne	14,32%
	St Philbert sur Orne	14,32%
	Ste Opportune	14,33%
	Le Grai	14,33%
	Ménil de Briouze	14,33%
Pointel	14,33%	
Lonlay le Tesson	14,36%	
Les Monts d'Andaine	14,36%	
Zone 4	Banvou	15,49%
	Bellou-en-Houlme	15,49%
	La Chapelle-au-Moine	15,46%
	Le Châtellier	15,49%
	La Coulonche	15,49%
	Dompierre	15,49%
	Échalou	15,49%
	La Ferrière-aux-Étangs	15,49%
	Saint-André-de-Messei	15,49%
	Saint-Clair-de-Halouze	15,46%
Saires-la-Verrerie	15,49%	
Zone 5	La Ferté Macé	11,64%
	Antoigny	11,69%

ADOPTÉ A LA MAJORITE. DEUX votes CONTRE, ceux de Michel LEROYER et Sylvie ERRARD.

2023-850 ORNE HABITAT – REHABILITATION DE 16 LOGEMENTS – LE MENIL DE BRIOUZE – LES ACACIAS – GARANTIE D’EMPRUNT

Le Conseil :

APPROUVE la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 726.500 € pour la réhabilitation de 16 logements au Ménil de Briouze.

Article 1 : L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 726.500 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et charges et conditions du Contrat de prêt n° 143548 constitué de 2 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 326.250 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-851 DECISION MODIFICATIVE 1 – BP EAU

Le Conseil :

APPROUVE la décision modificative n° 1 sur le budget Eau selon les documents joints.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-852 DECISION MODIFICATIVE 1 – BP ASSAINISSEMENT

Le Conseil :

APPROUVE la décision modificative n° 1 sur le budget Assainissement selon les documents joints.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-853 PRET D'HONNEUR – ORNE SOLIDAIRE PAR L'ENTREPRENARIAT – CONTRIBUTION 2023

Le Conseil :

ARRETE le montant de la contribution à OSE à 5.323 €.

PROCEDE au versement de cette contribution.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-854 PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL DU BOCAGE (PETR) – CONTRIBUTION 2023

Le Conseil :

APPROUVE la contribution 2023 telle que décrite et d'inscrire la somme au budget 2023.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-855 PERSONNELS – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2023-02

Le Conseil :

MODIFIE le tableau des effectifs dans les conditions exposées.

PREND l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

PREVOIT que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière.

PRECISE qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial.

PREVOIT une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-856 PERSONNELS – EMPLOIS NON PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2023-03

Le Conseil :

MODIFIE le tableau des effectifs des emplois non permanents dans les conditions exposées, à effet au 1^{er} mai 2023, pour une durée et des conditions telles que prévues par les textes.

PREND l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.

PRECISE que les intéressé(e)s relèveront du régime applicable aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats à intervenir dans les limites légales et réglementaires, y compris pour les conventions ou demandes de subventions à établir quant au financement des postes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-857 PERSONNELS – PRESTATIONS D’ACTION SOCIALE – CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D’ENTRAIDE DES TERRITORIAUX – SUBVENTION 2023

Le Conseil :

ATTRIBUE au Groupement d’Entraide des Territoriaux une subvention d’un montant de **65.450 euros** au titre de l’exercice 2023.

PREVOIT les crédits correspondants.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2023-858 RAPPORT SOCIAL UNIQUE DE LA COLLECTIVITE – PRESENTATION ET AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Conseil :

PREND CONNAISSANCE du rapport social unique 2021 et de sa synthèse.

PREND ACTE de l’avis du comité social territorial sur le rapport social unique 2021.

CERTIFIÉ CONFORME.

2023-859 PERSONNELS – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – VOLET PREVOYANCE – CONVENTION DE PARTICIPATION SOUSCRITE PAR LE CDG61 – ADHESION

Le Conseil :

ADHERE à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l’Orne et la MNT-MGEN, à compter du 1^{er} mai 2023.

SELECTIONNE la formule 1 (uniquement pour les années 2023 et 2024) puis la formule 2 (obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2025), applicable à l’ensemble des agents.

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu’aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

FIXE le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d’adhésion.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d’adhésion à la convention de participation et tout acte permettant sa mise en œuvre.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2023-860 PERSONNELS – DIRECTION DE LA CULTURE – ACCUEIL DE BENEVOLES – CONVENTION

Le Conseil :

DECIDE de solliciter des bénévoles en vue de participer aux missions de service public décrites.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer des conventions d’accueil avec les collaborateurs occasionnels bénévoles du service public, sur le modèle actualisé présenté.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ.

2023-861 MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA LOCATION DE MATERIELS DE CHANTIER – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

Le Conseil :

- CHARGE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-862 CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS

Le Conseil :

- PREND ACTE** de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue du contrôle des comptes et de la gestion de Flers Agglo pour les exercices 2017 à 2021.

CERTIFIÉ CONFORME.

2023-863 AMENAGEMENT DU BOURG DE BRIOUZE – FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO

Le Conseil :

- ACCORDE** à la commune de Briouze un fonds de concours de 15 % avec un plafond de **11.757,61 € H.T.** et autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour le versement de la participation.
- PRECISE** que ce fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Briouze du bilan définitif de l'opération.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au Budget 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2023-864 SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) – DELEGATION A MONSIEUR LE PRESIDENT

Le Conseil :

- DELEGUE** à Monsieur le Président la compétence de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour tout dossier relevant de la compétence de cette dernière.
- AUTORISE** Monsieur le Président à subdéléguer la signature de tout ou partie des décisions afférentes à ces attributions dans les conditions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus explicité.
- PREND ACTE** de la modification du tableau de délégations au Président.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.